

Blois, le 22/09/2026

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Cher(e) adhérent(e),

Il m'est agréable de vous informer que la prochaine assemblée générale du COS pour l'année **2025** se déroulera le lundi 9 novembre 2026 à 15h30 dans la salle Kléber LOUSTAU à l'Hôtel du Département.

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 1er octobre 2025,
- Adoption des comptes-rendus des Assemblées générales extraordinaires du 15 septembre 2025 et du 1^{er} octobre 2025,
- Rapport moral 2025,
- Rapport financier 2025,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Rapport d'activités 2025,
- Fixation de la cotisation 2027,
- Examen des questions diverses.

En cas d'impossibilité de votre part à assister à cette réunion, nous vous invitons à bien vouloir compléter la procuration ci-jointe dûment signée et à la remettre à la personne de votre choix. Celle-ci doit être impérativement adhérent(e).

Je vous prie d'agréer, Cher(e) adhérent(e), l'expression de ma considération distinguée.

LA PRESIDENTE



MARIE-JO PINAULT

PROCURATION
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Je, soussigné(e) (Nom,Prénom)

donne procuration à (Nom,Prénom) M.....,
adhérent(e) du COS, pour **l'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2026.**

Toute procuration non signée ne sera pas prise en compte.

Fait à

Le

Signature

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU 1er OCTOBRE 2025

Le mercredi 1er octobre 2025 à 16h00 a eu lieu l'Assemblée générale ordinaire du Comité des Œuvres Sociales de l'Administration Départementale de Loir-et-Cher sous la présidence de Mme Marie-Jo PINAULT. Les autres membres du conseil d'administration assistaient également à cette réunion :

- Mme Laura CHENU, vice-présidente,
- Mme Gwladys BARAIS, trésorière,
- Mme Patricia MINNE, secrétaire,
- Mme Catherine BIENVENU, secrétaire adjointe,
- Mme Anne HOUSSET,
- Mr Thierry MEISEMBURG,
- Mr Lionel CORET

Mme Marie-Jo PINAULT remercie le président du conseil départemental Mr Philippe GOUET, la vice-présidente du conseil départemental Mme Catherine LHERITIER ainsi que tous les élus de l'assemblée départementale. Leur soutien est un appui précieux pour maintenir les actions du COS au service des agents.

Mme Marie-Jo PINAULT laisse la parole à Mme Catherine LHERITIER.

Mme Lhéritier exprime sa gratitude pour les remerciements qui lui ont été adressés. Elle tient également à remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur implication. L'engagement est un des sujets forts de notre société. C'est important de voir des gens engagés dans l'action.

Mme LHERITIER remarque que les activités du COS sont toujours appréciées de l'ensemble des agents de la collectivité. Elle souligne qu'avec l'assemblée générale extraordinaire qui vient d'avoir lieu, le COS a adapté ses statuts et ses prestations. Les départements sont aujourd'hui dans une impasse financière. Le Loir et Cher est relativement privilégié puisque la gestion de notre collectivité permet de maintenir les interventions telles que les élus souhaitent les conduire. Mais avec toutefois des réductions sur les subventions, comme le COS a pu le constater, ainsi que d'autres organismes.

Mme LHERITIER a exprimé l'espoir d'un avenir meilleur pour l'assemblée, bien que peu d'éléments favorables se dessinent pour l'instant. Elle a également souhaité que les départements retrouvent une meilleure santé financière à l'avenir. Mais le secteur social, mission essentielle du Conseil Départemental, connaît une croissance exponentielle, et ce malgré une réduction de 8 millions d'euros des ressources du département. Alors, avoir des dépenses qui augmentent et des ressources qui se réduisent amène fatalement à prendre des décisions qui s'imposent.

Le Conseil Départemental a fait le choix de continuer ses interventions dans les secteurs facultatifs mais en maîtrisant mieux le coût. Mme LHERITIER pense que cela sera également le choix pour le prochain budget 2026 mais elle n'en sait pas plus pour le moment car tout le monde est suspendu à ce qu'il va se passer au niveau des orientations budgétaires nationales. Cela aura un impact fort sur les budgets des départements.

Cependant, Mme LHERITIER indique que l'heure n'est pas à la morosité puisque le COS conduit des actions très appréciées de tous. Les actions du COS sont importantes et il faut continuer à avoir des activités culturelles, ludiques, sportives. Il est essentiel que la vie continue malgré la complexité de la situation actuelle. Cependant, il est indispensable que chacun prenne conscience de la nécessité d'un effort collectif. Mme LHERITIER souhaite que le COS continue les activités dans de bonnes conditions. Elle va écouter le rapport moral. Elle sait que le COS a une activité très fournie. Elle souligne particulièrement la fête de Noël pour les enfants, qu'elle trouve très réussie chaque année, et insiste sur le bel engagement de toutes et tous.

Mme LHERITIER a exprimé ses vœux de succès pour le COS, souhaitant de meilleurs jours pour ses activités ainsi que pour celles de nombreuses autres entités au sein du département.

Interrogée par une adhérente sur l'éventualité d'une adhésion du Conseil départemental au CNAS, Mme LHERITIER a indiqué ne pas être en mesure de fournir une réponse immédiate.

Cette question a fait l'objet d'un examen antérieur. La collectivité a toujours réaffirmé sa volonté de maintenir l'activité du COS. Elle exprime une réflexion personnelle, largement partagée au sein de la collectivité : l'animation du COS repose sur ses membres. Mme LHERITIER souligne que l'état d'esprit du CNAS est très différent de celui du COS et qu'elle préfère personnellement conserver l'approche actuelle du COS. Le COS est un engagement de collègues. Il privilégie aussi des choix d'interventions basés sur la proximité.

Mme LHERITIER souligne l'importance de préserver les liens sociaux dans l'époque actuelle. Elle considère que le COS est mieux placé pour maintenir ces liens qu'un organisme plus éloigné. Elle rappelle que ce choix correspond aux orientations prises par la collectivité jusqu'à présent.

Mme PINAULT annonce que l'assemblée compte aujourd'hui 262 votants, dont 32 personnes présentes et 230 représentées par procuration. Pour rappel, le COS compte actuellement 1248 adhérents.

Une présentation par PowerPoint défilera pendant l'assemblée générale et les adhérents auront tout le loisir de poser leurs questions pendant cette réunion.

Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2024

Mme Marie-Jo PINAULT met au vote le compte-rendu de l'assemblée générale du 16 octobre 2024 qui est adopté à l'unanimité. Nous passons ensuite à la présentation du rapport moral.

Rapport moral 2024

Mme Catherine BIENVENU présente le rapport moral 2024.

Au 31 Décembre 2024, le Comité des Œuvres Sociales avait enregistré 1 374 adhérents (contre 1 320 pour 2023) soit un budget de 16 488 € de cotisations. De plus, il y a eu 1 569 ayants-droit cotisants (760 conjoints et 809 enfants) soit 15 494 € de cotisations.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois : 8 janvier 2024, 12 février 2024, 4 mars 2024, 8 avril 2024, 13 mai 2024, 10 juin 2024, 9 septembre 2024, 14 octobre 2024, 4 novembre 2024, 2 décembre 2024.

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 16 octobre 2024.

Les élections du nouveau conseil d'administration se sont déroulées le 26 novembre 2024.

Le rapport moral 2024 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Mme Catherine BIENVENU laisse la parole à Mme Anne HOUSSET pour la présentation du rapport financier 2024.

Rapport financier 2024

Mme Anne HOUSSET présente les comptes de fonctionnement. Les produits enregistrent une hausse entre 2023 et 2024 en passant de 661 886 € à 679 207 €. Il en est de même pour les charges qui passent de 708 667 € à 732 981 €.

Mme Anne HOUSSET laisse la parole à Mr David MASLARD, représentant du cabinet Orcom pour présenter à son tour son rapport auprès de l'assemblée sur ses méthodes de travail pour contrôler les comptes du COS. Il a obtenu toutes les pièces justificatives permettant l'établissement d'un rapport. Il certifie que les comptes annuels de l'association sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice 2024. Les chiffres clés ont déjà été présentés. Les comptes 2024 ont été approuvés par le cabinet Orcom.

Devant l'absence de questions, Mme Marie-Jo PINAULT procède au vote du bilan financier 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Mme PINAULT indique qu'il faut procéder cette année au vote du renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Le renouvellement est approuvé à l'unanimité.

Mme PINAULT passe la parole à Mr Thierry MEISEMBURG pour présenter le rapport d'activités

Rapport d'activités 2024

Mr Thierry MEISEMBURG commence la présentation du rapport d'activités.

Participations aux entrées, parcs d'attractions-Musées : 455 adhérents et 602 ayants-droit

Voyages 2024

Espagne : un séjour a été organisé du 27 avril au 4 mai 2024.

47 personnes ont participé (21 adhérents, 25 ayants-droit, 1 invité).

La participation du COS s'est élevée à 9 729 €

Monténégro : un circuit a été organisé du 28 septembre au 5 octobre 2024.

46 personnes ont participé (26 adhérents, 17 ayants-droit, 3 invités).
La participation du COS s'est élevée à 13 492 €

Portugal : un séjour a été organisé du 3 mai au 10 mai 2025. C'était un voyage prévu initialement en 2024 mais qui a dû être reporté en 2025

49 personnes ont participé (30 adhérents, 19 ayants-droit).
La participation du COS s'est élevée à 13 696 €

Prestations pour les voyages individuels

440 personnes (201 adhérents et 239 ayants-droit) en ont bénéficié soit une participation du COS de 41 409 € (35 557 € en 2023).

Mr Thierry MEISEMBURG passe la parole à Mr Lionel CORET qui poursuit la présentation du rapport d'activités 2024.

Sorties 2024

Sortie théâtre et journée libre le 10/02/2024

75 personnes ont participé (43 adhérents, 30 ayants-droit et 2 invités)
La participation s'est élevée à 4 378 €.

Sortie Journée libre à Angers le 06/04/2024

82 personnes ont participé (44 adhérents, 30 ayants-droit et 8 invités)
La participation s'est élevée à 1 453 €.

Sortie Journée libre à Troyes le 01/06/2024

45 personnes ont participé (24 adhérents, 18 ayants-droit et 3 invités)
La participation s'est élevée à 857 €.

Journée à Astérix le 08/06/2024

159 personnes ont participé (49 adhérents, 109 ayants-droit et 1 invité)
La participation s'est élevée à 6 040 €.

Journée à Astérix le 15/06/2024

153 personnes ont participé (49 adhérents, 94 ayants-droit et 10 invités)
La participation s'est élevée à 5 698 €.

Journée libre à Paris le 06/07/2024

46 personnes ont participé (22 adhérents, 16 ayants-droit et 8 invités)
La participation s'est élevée à 544 €.

Week-end Beaune et Dijon les 31/8-01/09/2024

52 personnes ont participé (33 adhérents, 19 ayants-droit)
La participation s'est élevée à 3 765 €.

Sortie Giverny et Évreux le 14/09/2024

50 personnes ont participé (26 adhérents, 16 ayants-droit et 8 invités)
La participation s'est élevée à 835 €.

Sortie concert de Mylène Farmer le 01/10/2024

52 personnes ont participé (34 adhérents, 16 ayants-droit et 2 invités)
La participation s'est élevée à 3 312 €.

Sortie croisière canal Saint Martin le 5/10/2024

101 personnes ont participé (52 adhérents, 39 ayants-droit et 10 invités)
La participation s'est élevée à 2 103 €.

Sortie croisière canal Saint Martin le 12/10/2024

44 personnes ont participé (19 adhérents, 19 ayants-droit et 6 invités)

La participation s'est élevée à 1 027 €.

Journée libre à Paris le 14/12/2024

153 personnes ont participé (66 adhérents, 72 ayants-droit et 15 invités)

La participation s'est élevée à 1 681€.

Après-midi cinéma enfant le 11/12/2024

33 enfants ont participé (30 ayants-droit et 3 invités)

La participation s'est élevée à 175 €.

Durant l'année 2024, 1 532 personnes se sont inscrites à une sortie (706 adhérents, 728 ayants-droit et 98 invités) pour une participation du COS de 31 869 €

Mme Gwladys BARAIS poursuit la présentation du rapport d'activités 2024.

Spectacles du Loir et Cher et le Printemps de Bourges

429 personnes (234 adhérents et 195 ayants-droit) ont participé à un concert ou à un spectacle se déroulant dans le Loir et Cher ainsi que pour le Printemps de Bourges. La participation du COS s'est élevée à 5 514 €.

Le Comité des Œuvres Sociales a participé au prix des places pour les spectacles de Hoshi, Gaël le magicien, Florent Peyre, Gim's, Pablo Mira, Julien Doré, Eddy de Pretto, le GP moto, la comédie musicale Molière, la pièce de théâtre "La porte d'à côté".

Soit 345 places vendues. La participation du COS s'est élevée à 7 934 € (en 2023, 377 places vendues avec une participation de 7 828 €).

Billetteries

5 030 billets divers (Puy du Fou, Agl'eau, Royal Kid, Zoo de Beauval...) ont été vendus pour 55 892 € (5 472 billets vendus en 2023). Ils sont revendus sans participation financière du COS.

10 921 billets de cinéma ont été vendus avec une participation du COS de 22 503 € (10 765 billets en 2023).

Soit 15 951 places vendues en 2023 (16 237 places vendues en 2023)

Chèques-cadeaux

1 offre a eu lieu en avril 2024 : 496 chèques-culture commandés

Mme Gwladys BARAIS a terminé la lecture du rapport d'activités.

Devant l'absence de question dans l'assistance, Mme Marie-Jo PINAULT passe au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Fixation de la cotisation 2026

Mme Karine ROCHERON informe que le COS souhaite augmenter les montants de cotisations 2026.

Les propositions sont les suivantes : pour l'adhérent la cotisation au 1^{er} janvier 2026 serait de 15 € au lieu de 13 €, pour le conjoint de 18 € au lieu de 16 €. Pour l'enfant jusqu'à 19 ans révolus, il n'y aurait pas d'augmentation (8 € comme en 2025).

La présidente soumet au vote le montant de la cotisation 2026 : 15 voix contre, 0 abstention, 247 voix pour.

Le montant des cotisations 2026 est adopté.

Mme PINAULT invite l'assemblée à poser des questions.

Examen des questions diverses

Une participante a pris la parole pour expliquer son vote contre la proposition de cotisations 2026. Elle a précisé que son vote était cohérent avec les réserves qu'elle avait exprimées lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue juste avant l'assemblée générale ordinaire. L'intervenante juge la cotisation du COS insuffisante compte tenu du déficit de l'association. Elle estime les montants de 15 € pour l'adhérent principal et de 18 € pour l'ayant droit conjoint dérisoires annuellement, et propose un montant de 10 € pour les ayants droit enfants. Ramenés à une base mensuelle, ces montants sont jugés insignifiants. Selon elle, toutes les catégories sociales pourraient contribuer au minimum à 20 ou 30 €, et il ne lui semble pas déraisonnable d'augmenter le tarif de cotisation de 20 € à 30 €.

Une autre adhérente intervient pour dire qu'elle a voté également contre. Elle est favorable à l'augmentation mais il faudrait réfléchir dans les années à venir à augmenter la cotisation des adhérents de manière progressive. Elle rejoint les propos de l'adhérente précédente en disant que la cotisation est très faible comparativement à toutes les prestations proposées. Une réflexion pourrait peut-être avoir lieu également selon les catégories A, B ou C.

Mme PINAULT pense que cela serait difficile. Pour l'instant, le conseil d'administration a décidé d'augmenter de 2 €. Cela augmentera progressivement. A l'échelle d'une famille, cela peut être compliqué d'augmenter la cotisation.

Une adhérente a soulevé la question du coût élevé des sorties, citant l'exemple du concert de Mylène Farmer au Stade de France et du Parc Astérix. En réponse, Mme PINAULT a souligné l'importance de considérer le taux de participation à ces événements. Elle a précisé que la sortie au Parc Astérix avait nécessité deux fois trois bus.

Une adhérente signale que tout le monde n'a pas pu participer à la sortie de Mylène Farmer. Mme PINAULT explique que cette sortie était limitée à un car et que, compte tenu du contexte actuel, le COS ne sera plus en mesure de proposer des sorties pour assister à des spectacles au Stade de France.

Le COS a décidé de recentrer ses activités sur les événements d'une journée. Cette année, l'organisation d'un week-end a été abandonnée.

Un adhérent intervient pour soumettre l'idée de participation laissée au bon vouloir des personnes souhaitant donner plus.

Une question est posée par une adhérente concernant le choix du Sri Lanka pour le voyage de cette année. La décision a été prise l'année précédente et ce voyage est considéré comme un long trajet.

Mme PINAULT reconnaît que de tels voyages longs ne pourront plus être proposés à l'avenir en raison de leur coût trop important. Cependant, il est précisé que la participation financière des adhérents reste la même, qu'il s'agisse d'un voyage court ou d'un voyage long.

Pour 2026, il est prévu seulement 2 voyages au lieu de 3 habituellement. Un séjour à Marrakech est prévu pendant les vacances scolaires, et un autre séjour à Minorque en octobre 2026.

Mme PINAULT indique que le COS pourrait cesser de proposer des voyages dans les prochaines années si la situation ne s'améliore pas. La diminution de la participation aux voyages associatifs entraînera une réduction des coûts pour le COS.

Une adhérente demande s'il ne serait pas possible de faire une augmentation systématique de 2 € tous les ans de la cotisation car elle n'avait pas été réévaluée depuis longtemps. Mme PINAULT a indiqué que le conseil d'administration étudiera la question. Pour l'heure, le COS va évaluer les conséquences budgétaires pour 2026 de toutes les propositions soumises.

Mme Catherine BIENVENU demande quelles seraient les personnes présentes dans l'assemblée favorables à une cotisation de 20 €. Un débat a lieu concernant l'impact de cette augmentation.

Mr Lionel CORET a souligné que, bien que cela augmenterait les recettes, cette augmentation ne serait pas suffisante pour équilibrer le budget du COS. Un adhérent répond que, en situation de déficit, toute rentrée d'argent était bienvenue.

Mme BIENVENU fait remarquer que certains collègues rencontrent des difficultés à cotiser. Elle mentionne notamment le cas d'un collègue père de trois enfants qui a cessé de payer sa cotisation, car il ne pouvait plus se permettre de cumuler celle-ci avec le coût des sorties proposées. Un autre collègue, confronté à des soucis familiaux et financiers, ne cotise pas non plus, car même 13 € représentent une somme trop importante pour lui.

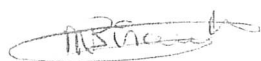
Mme Marie-Jo PINAULT clôt la discussion sur les cotisations en rappelant les montants votés pour 2026 et en indiquant que le conseil d'administration réfléchira l'année prochaine à ce sujet. Un bilan sera établi avec les changements votés.

Mme Laura CHENU renouvelle son appel aux candidatures pour les élections du conseil d'administration. Suite à une intervention suggérant que ces postes seraient réservés uniquement aux actifs, Mme PINAULT précise qu'une place reste réservée aux retraités ainsi qu'une pour les assistants familiaux.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme Marie-Jo PINAULT remercie les personnes présentes et les invite à prendre le verre de l'amitié.

L'assemblée générale ordinaire est clôturée à 16h30.

LA PRESIDENTE



MARIE JO PINAULT

LA SECRETAIRE



PATRICIA MINNE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU 15 SEPTEMBRE 2025

Le lundi 15 septembre 2025 à 14h15 a eu lieu l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité des Œuvres Sociales de l'Administration Départementale de Loir-et-Cher sous la présidence de Mme Marie-Jo PINAULT. Les autres membres du Conseil d'administration assistant également à cette réunion :

- Mme Laura CHENU, vice-présidente,
- Mme Patricia BERTRAND, vice-présidente,
- Mme Gwladys BARAIS, trésorière,
- Mme Alexia PAVIER, trésorière adjointe,
- Mme Patricia MINNE, secrétaire,
- Mme Aline VAILLANT,
- Mr Thierry MEISEMBURG,
- Mr Lionel CORET.

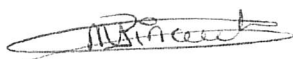
Ont été comptabilisées ce-jour, 81 personnes présentes et 172 procurations, représentant **253 votants**. Le COS enregistre 1227 adhérents ce jour. Le quorum de 614 votants n'est pas atteint.

Mme Marie-Jo PINAULT explique que cette assemblée ne peut donc pas avoir lieu. Elle remercie les personnes présentes et les invite à la prochaine assemblée générale extraordinaire le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 14h15 salle Kléber LOUSTAU de l'Hôtel du Département. Il n'y aura plus besoin de quorum.

Les membres du conseil d'administration se sont présentés devant l'assemblée et ont nommé leurs fonctions.

L'assemblée générale est clôturée à 14h25.

LA PRESIDENTE



MARIE JO PINAULT

LA SECRETAIRE



PATRICIA MINNE